

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DU CANTAL
DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME**

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 49
Communes de Lanobre et Beaulieu (Cantal)

Le Président du Conseil départemental du Cantal,
Le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 24-0860 du 09 avril 2024, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux.
- Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du 18 mars 2024 donnant délégation de signature à Madame Annabelle ACHARROK, Directrice Générale Adjointe des Services du Conseil départemental, Directrice Générale du Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires (PIAAT) ainsi qu'à ses collaborateurs(trices).
- Vu les avis favorables des maires de Lanobre et Labessette et la consultation pour avis de la commune de Beaulieu
- Vu la demande de l'entreprise Juillard

Considérant que pour effectuer les travaux de réfection d'un mur de soutènement par un enrochement, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD49

Sur proposition du Coordonnateur territorial de Mauriac,

ARRÊTENT

Article 1 :

A compter du 27 août et jusqu'au 30 août 2024, la circulation sera fermée sur la RD 49 du PR 30+600 à 30+700.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 922, et 749 dans le Cantal et RD72 dans le Puy-de-Dôme.

Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Juillard en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD Artense.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur de l'entreprise Freyssinet
- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- M. le Directeur de la Direction Routière d'Aménagement Territorial du Sancy
- Mme la Directrice du Pôle Infrastructures, Aménagement, et Accompagnement des Territoires du conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

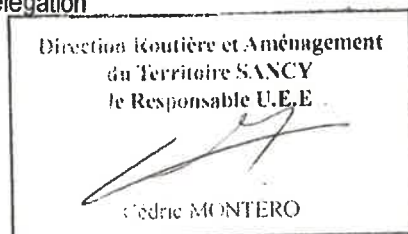
- les mairies de Beaulieu, Lanobre et Labessette
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

La Bourboule le, 20/08/24

Aurillac le :

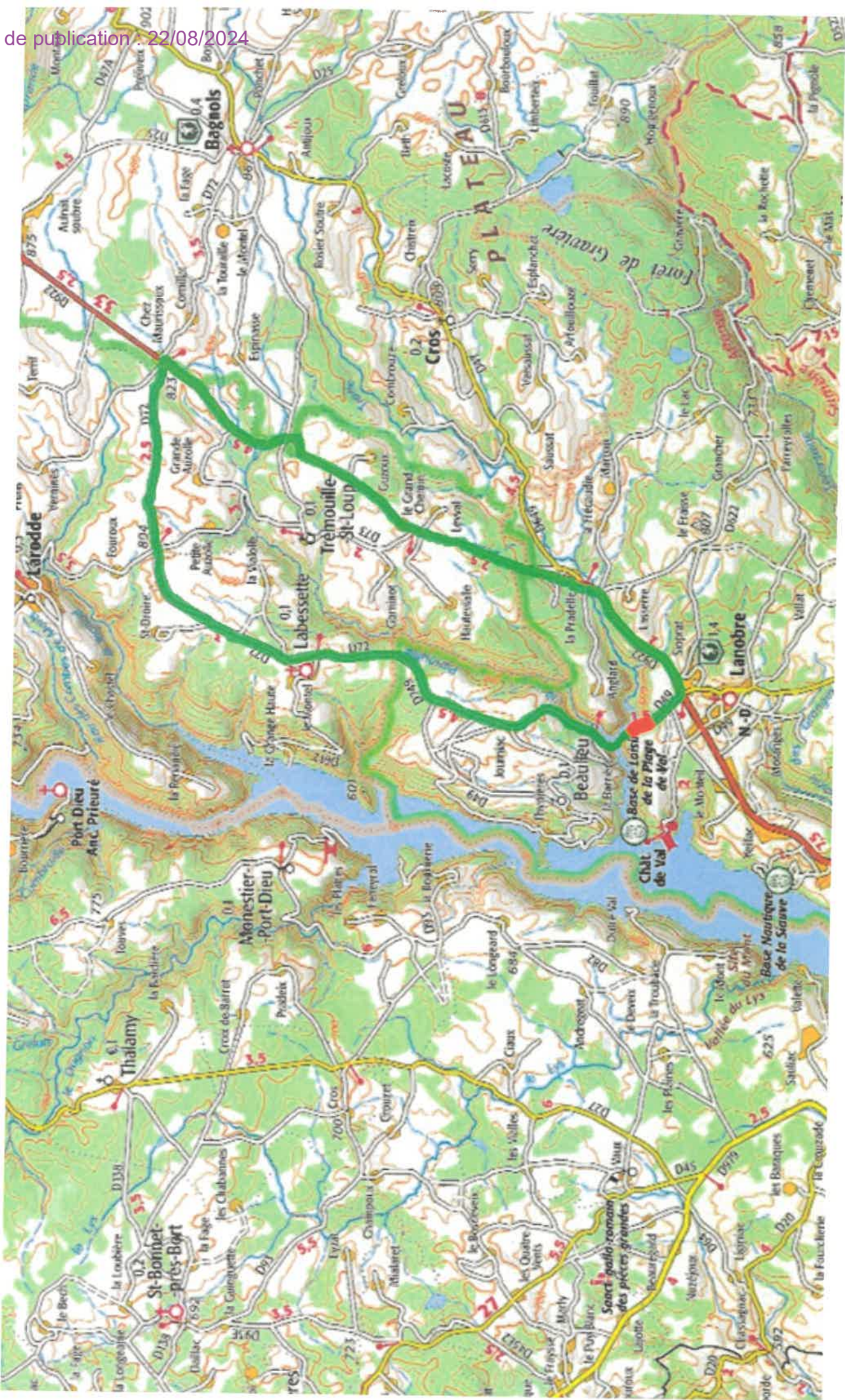
22 AOÛT 2024

Pour le Président du Conseil Départemental
du Puy-de-Dôme
Par délégation



Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal
Le Directeur des Mobilités

Philippe FABREGUE



Fabrice Bouscatier

De: Mairie LANOBRE
Envoyé: mardi 13 août 2024 16:14
À: Cedric Muratet; 'Mairie Labessette'; Mairie BEAULIEU
Cc: Fabrice Bouscatier
Objet: RE: fermeture de la RD 49 pour réaliser un enrochement

Bonjour,

Avis favorable.

Cordialement

Pascal LORENZO
Maire

Commune de Lanobre
Mairie
Place de l'église
15270 Lanobre
Tel : 04 71 40 31 75
Email : mairie.lanobre.15@orange.fr
Site : <https://www.lanobre.fr>



De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : mardi 13 août 2024 15:37
À : Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>
Cc : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Objet : fermeture de la RD 49 pour réaliser un enrochement
Importance : Haute

Bonjour

Afin de réaliser la réfection d'un mur de soutènement par un enrochement, du 27 au 30 août 2024, la RD 49 sera fermée entre la sortie du bourg de Lanobre et le pont d'Entraigues.
Fermeture pendant les phases effectives du chantier, réouverture le soir.

Déviations par les RD 49, 749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?
Cordialement

Fabrice Bouscatier

De: Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>
Envoyé: lundi 19 août 2024 14:22
À: Cedric Muratet
Cc: Mairie LANOBRE; Mairie BEAULIEU; Fabrice Bouscatier
Objet: Re: fermeture de la RD 49 pour réaliser un enrochement

Bonjour,
La Commune de Labessette émet un avis favorable.
Cordialement,

Christian VINAGRE-ROCCA, Maire
Mairie de Labessette
Tél : 04 73 22 22 34
Horaires d'ouverture :
Lundi de 8h à 12h / 13h à 17h
Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Le mar. 13 août 2024 à 15:37, Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr> a écrit :

Bonjour

Afin de réaliser la réfection d'un mur de soutènement par un enrochement, du 27 au 30 août 2024, la RD 49 sera fermée entre la sortie du bourg de Lanobre et le pont d'Entraigues.

Fermeture pendant les phases effectives du chantier, réouverture le soir.

Déviations par les RD 49, 749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?

Cordialement

Ps : merci de « répondre à tous »